



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U11 MASCULINS FEMININS MIXTES **Développement** Saison 2025-2026

Article 1 – Généralités

Le championnat **U11 Développement** est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Le Comité de Haute-Savoie a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif.

Article 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité de Haute-Savoie sur la base du volontariat.

Les groupements sportifs désirants s'inscrire à cette compétition doivent utiliser l'imprimé concerné et l'adresser au Comité de Haute-Savoie.

Article 3 – Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GÉNÉRAL.

Article 4 – Qualification et licences

Les équipes peuvent être mixtes.

Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre	10 maximum
Nombres de joueurs entrés en jeu	5 minimum *
Nombres de joueurs mutés	Pas de limite

*** Chaque joueur inscrit sur la feuille de match doit participer à 1 quart-temps entier dans les deux premiers quarts-temps de la rencontre (non application sanctionnée financièrement) et doit sortir au moins un quart temps entier.**

Un joueur ne peut représenter qu'une seule équipe par week-end.

Article 5 – Catégorie d'âge

Le championnat **U11** est réservé aux **jeunes garçons et filles nés en 2015-2016**.

Les joueurs nés en **2016 et 2017** peuvent également participer à cette compétition.

Article 6 – Horaires et durée des rencontres

Les horaires autorisés sont le samedi de 09h30 à 16h00 sauf exception

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de **6 minutes décomptées** chacun avec une pause de **1 minute** entre le 1^{er} et le 2^{ème}, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps et une pause de **3 minutes** entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement sera au minimum des **10 minutes**.

Pas de prolongation en cas de match nul.

Article 7 – Zone arrière

L'arbitre ne touche pas le ballon en zone arrière sauf sur violation pour favoriser le jeu rapide
Pas de changement de joueurs en zone arrière sauf fautes, blessures ou temps mort.

Article 8 – Ballon et Paniers

Le ballon utilisé est de **Taille 5** sur les Petits panneaux. On peut avancer la ligne des LFs pour les débutants.

Article 9 – Directives techniques particulières

L'entraîneur et le manager sont responsables de la mise en œuvre et du respect des directives techniques concernant les **U11**.

Le but général reste de **faire jouer tous les enfants** inscrits sur la feuille de match au moins un quart temps entier et **de les faire sortir au moins un quart temps entier**, tout en permettant de laisser l'entraîneur un rôle de managérat éducatif d'une part et de favoriser le temps de jeu effectif d'autre part.

Nous insistons sur **l'esprit sportif et le rôle éducatif** des responsables d'équipes qui ont le devoir de communiquer les règlements à l'entourage (accompagnateurs, parents, arbitres ...)

Discussion entre coachs en début d'échauffement pour éviter les différences de niveau et permettre à tous les jeunes de s'exprimer :

- En première période : un 5 de joueurs/joueuses « forts » puis un 5 « faibles »
- Un mixte de joueurs confirmés ou non sur toutes les périodes
- Faire sortir le « meilleur » joueur des 2 équipes sur le même ¼ temps
- Adapter l'article 8 en fonction du niveau des équipes

Jeu offensif :

La priorité de cette catégorie est le jeu rapide. Il faut « pousser » les joueurs et joueuses à se projeter rapidement vers le panier ; notion de « contre-attaque » et jouer à l'opposé.

Pour éviter l'effet de « grappe » il faut donner l'habitude aux jeunes de ne pas « stationner » dans la zone à 2 points. Il est important de valoriser l'agressivité offensive : l'envie d'aller marquer rapidement (par le dribble ou par la passe).

Jeu défensif :

Il faut éduquer les jeunes à la reconquête de la balle dès le changement de statut d'attaquant à défenseur en privilégiant la défense individuelle tout terrain.

Il est demandé à l'entraîneur de bien responsabiliser l'équipe sur un joueur et travailler sur aider / changer.

Article 10 – Comportements non acceptables

Tout club pourra signaler s'il perçoit des comportements non acceptables des entraîneurs, joueurs et/ou accompagnateurs en adressant un mail au Comité.

La Commission Technique Départementale mandatera un de ses membres pour constater ou non l'infraction lors d'un ou plusieurs entraînements et/ou matchs futurs.

Le Comité de Haute- Savoie se prononcera sur la conformité des déclarations et le respect des directives techniques et peut décider de sanctions sportives.

Article 11 – Arbitrage

Par de jeunes arbitres de préférence.

Règles particulières :

Non application :

Règles de temps (5s, 8s, 24/14s)

Avertissement : si un joueur reste trop longtemps dans la zone restrictive, le prévenir puis sanctionner (3s) s'il reste volontairement dans la zone réservée.

Dans la mesure du possible, l'arbitre expliquera son coup de sifflet au joueur : marcher, dribble irrégulier, faute, sortie ...

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Conseil aux arbitres :

Fautes : il est important d'avoir une tolérance dans les contacts lorsque le jeu fait l'effort de passer mettre son corps en opposition et que cela ne perturbe pas trop le porteur de balle (peu de perte de vitesse, d'équilibre ou du ballon). Par contre il faut siffler et expliquer aux jeunes lorsqu'ils utilisent illégalement les bras (sur dribble ou sur tir).

Violations : il faut sanctionner toutes les violations liées aux fondamentaux : marcher sur les départs et arrêts, reprises de dribbles et portées de balles notamment quand il y a une prise d'avantage sur le défenseur.

Article 12 – Lancer Franc

Un seul LF vaut 2 points ou 3 points en fonction de la zone où il se trouve et à partir de la 5^{ème} faute d'équipes (pourquoi ? concentration, côté pédagogique, gain de temps...)

Article 12 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Directeur du Comité de Savoie après avis des Commissions Technique et Sportive.

Rappel :

L'entraîneur est responsable de son équipe et de ses parents dans les tribunes pour une bonne organisation de la rencontre (à l'extérieur comme à domicile) avant que le responsable de salle n'intervienne.

Il est autorisé qu'une personne du club adverse se propose pour tenir la table de marque, à condition qu'elle soit majeure et licenciée.